



## **COMMISSION DES LICENCES**

**Date** : 15/06/2018

**Mémento 2018-2019**

**Signataire** : Julien SALMON

<b>Affiliation</b>	Page 2
<b>Formulaire de demande de licence</b>	Page 3
<b>Certificat médical et questionnaire</b>	Page 6
<b>Surclassement</b>	Page 7
<b>Mutation</b>	Page 8
<b>Licence "T"</b>	Page 9
<b>Licence "JL"</b>	Page 10
<b>Joueur-euse étranger-ère</b>	Page 11
<b>Saisie des licences via Internet</b>	Page 12
<b>Foire aux questions</b>	Page 14
<b>Tableau des surclassements</b>	Page 16

### **RELATION AVEC LA COMMISSION**

Pour toute correspondance écrite (**uniquement Président-e, Secrétaire, Trésorier-ière**), veuillez noter le nom du club en toutes lettres et la commune (et non le seul sigle).



# **COMMISSION DES LICENCES**

## **Affiliation**

**Date** : 15/06/2018

**Mémento 2018-2019**

**Signataire** : Julien SALMON

Pour l'enregistrement de votre affiliation, vous devez absolument joindre :

- les demandes de licence (renouvellement, création ou mutation) du-de la :
  - > président-e ;
  - > secrétaire ;
  - > trésorier-ière ;
- le chèque du montant de l'affiliation
- l'autorisation de saisie par Internet signée du-de la président-e et avec le cachet du groupement sportif.

A défaut de ces documents, votre affiliation ne sera pas enregistrée et aucune licence ne pourra être enregistrée par votre groupement sportif.



# COMMISSION DES LICENCES

## Formulaire de demande de licence

Date : 15/06/2018

Mémento 2018-2019

Signataire : Julien SALMON

Pour cette nouvelle saison 2018-2019, le formulaire de demande de licence a été mis à jour par la fédération, et est disponible :

- en pièce jointe du courriel qui vous a été envoyé le 23 mai dernier ;
- sur le site de la fédération : Onglet « FFBB », puis « Joueurs », « imprimés » et dans la partie licence « Formulaire de demande de licence » ;
- en export dans le logiciel FBI V2, où les fiches sont pré-remplies ;
- sur le site Internet du Comité [www.basketball49.fr](http://www.basketball49.fr), onglet « Documents » puis « Documents utiles ».

Vous pourrez trouver ci-après quelques éléments vous permettant de remplir correctement ce document.

Contrairement à la version précédente, la case "Mutation" est de nouveau disponible. Le numéro d'affiliation du club se note sur 3 caractères (xxx), sans le préfixe "0449". Merci de noter le nom du club, et non pas le seul sigle...



DEMANDE DE LICENCE 5x5:  Création  Renouvellement  Mutation

Comité Départemental :  N° Affiliation du Club :  Nom du Club :

Il est essentiel décrire les différentes informations de manière LISIBLE.

- Ecrire les noms et prénoms en lettres capitales.

- Indiquer la nationalité (pour les mineurs, vous n'aurez pas à la renseigner dans le logiciel FBI V2).

- En cas d'absence d'adresse mail, vous pouvez renseigner celle du club. Ceci est à éviter dans la mesure du possible, car vous allez recevoir un nombre conséquent de messages que vous devrez ensuite transmettre au-à la licencié-e.

- Cocher, si besoin, la case d'acceptation de transmission des offres commerciales. Penser à le préciser sur la fiche FBI le cas échéant.

- Ne pas oublier la signature du-de la licencié-e (ou/et de son représentant légal) et le cachet du club.

IDENTITE  
N° de licence \*(si déjà licencié) :   
NOM :  SEXE\* : F  : M   
PRENOM\* :  TAILLE(1) :  CM  
DATE DE NAISSANCE\* :   
NATIONALITE\*(majeurs uniquement) :   
ADRESSE :   
CODE POSTAL :  VILLE\* :   
TELEPHONE DOMICILE :  PORTABLE :   
E-MAIL\* :   
 J'autorise les partenaires de la FFBB à m'envoyer, par courriel, des offres commerciales.  
FAIT LE :   
Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.  
Signature obligatoire du licencié ou de son représentant légal :  Tampon et signature du Président du club :   
(1) Pour les joueurs mineurs le champ taille doit être renseigné à des fins de détection.  
Mentions obligatoires



# COMMISSION DES LICENCES

## Formulaire de demande de licence

Date : 15/06/2018

Mémento 2018-2019

Signataire : Julien SALMON

Seule la première famille est obligatoire : elle concerne obligatoirement tou-te-s les joueur-euse-s.

Attention : cette saison, l'option « 3x3 » a été ajoutée : celle-ci est payante !

Le niveau de jeu s'entend par celui de la saison 2017-2018 (Départ, Région, Pré-nat ou CF).

La charte d'engagement concerne les joueur-euse-s évoluant (ou susceptible d'évoluer) en Championnat de France ou Pré-nationale senior.

Le document signé est à envoyer au Comité départemental avant de pouvoir jouer.

Ne pas oublier de cocher la case "J'atteste".

Le-la licencié-e doit fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive. Ce document est valable pendant 3 ans (maximum).

La date de la dernière visite médicale est consultable sur la fiche FBI du-de la licencié-e. Une édition de tou-te-s les licencié-e-s est possible (via l'onglet "Editions" et la rubrique "Gestion des éditions" dans le logiciel FBI V2).

Lorsque le-la licencié-e est dans les 3 ans de son certificat médical, il-elle peut attester avoir répondu par la négative aux questions posées dans le questionnaire de santé.

Ne pas oublier de cocher la case "J'atteste".

**PRATIQUE SPORTIVE BASKET 5x5 (type de licence souhaitée) :**  
En souscrivant une licence, je reconnais que la FFBB, ses organismes déconcentrés et les clubs peuvent être amenés à capter et utiliser mon image dans le cadre de la promotion et du développement du Basketball, à l'occasion de manifestations sportives à des fins non commerciales.

1 <sup>ère</sup> famille*	2 <sup>ème</sup> famille (optionnelle)	Catégorie	Niveau de jeu*
<input type="checkbox"/> Joueur <input type="checkbox"/> Compétition +OPTION 3x3 <input type="checkbox"/> Compétition <input type="checkbox"/> Loisir <input type="checkbox"/> Entreprise		<input type="checkbox"/> U..... <input type="checkbox"/> Senior	
<input type="checkbox"/> Technicien	<input type="checkbox"/> Technicien <input type="checkbox"/> Officiel <input type="checkbox"/> Dirigeant	<input type="checkbox"/> Non diplômé <input type="checkbox"/> Diplômé Fédéral <input type="checkbox"/> Diplômé d'Etat	
<input type="checkbox"/> Officiel		<input type="checkbox"/> Arbitre <input type="checkbox"/> OTM <input type="checkbox"/> Commissaire <input type="checkbox"/> Observateur <input type="checkbox"/> Statisticien	
<input type="checkbox"/> Dirigeant		<input type="checkbox"/> Elu <input type="checkbox"/> Accompagnateur <input type="checkbox"/> Salarié	

\*CHARTE D'ENGAGEMENT (à remplir par le licencié souhaitant évoluer en championnat de France ou qualificatif au championnat de France)

J'atteste par la présente avoir rempli et signé la charte d'engagement afin d'évoluer en :

- Championnat de France
- Championnat Qualificatif au Championnat de France

**CERTIFICAT MEDICAL (à remplir par le médecin)**

Je soussigné, Docteur \_\_\_\_\_ certifie avoir examiné M / Mme \_\_\_\_\_ et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant :

- la pratique du sport en compétition ou du basket en compétition\*
- la pratique du sport ou du basket\*.

FAIT LE \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_

Signature du médecin : \_\_\_\_\_ Tampon : \_\_\_\_\_

\*Rayer la mention inutile

**ATTESTATION QUESTIONNAIRE MEDICAL (à remplir par le licencié)**

J'atteste par la présente avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions relatives au questionnaire de santé et je reconnais avoir pris connaissance que toute réponse positive entrainera obligatoirement la production d'un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket.

FAIT LE \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_

Signature du licencié : \_\_\_\_\_



# COMMISSION DES LICENCES

## Formulaire de demande de licence

Date : 15/06/2018

Mémento 2018-2019

Signataire : Julien SALMON

Une visite médicale est obligatoire pour chaque demande de surclassement. Cette demande est à renouveler tous les ans, le cas échéant.

Le tableau de surclassement est disponible en annexe. Pour tout cas particulier non mentionné, la Commission est à votre disposition.

Cette partie permet aux personnes habilitées, lors de contrôle anti-dopage, d'effectuer des prélèvements.

Ne pas oublier de cocher la case « AUTORISE » ou « REFUSE » et de renseigner la fiche du-de la licencié-e dans FBI V2.

Par défaut, les responsables légaux AUTORISE le prélèvement.

Pour cette saison 2018-2019, la partie Assurances est à **compléter et signer pour les créations seulement**.

Pour les demandes de renouvellement et mutation, l'option d'assurance est reconduite tacitement.

Le cas échéant, le-la licencié-e (ou son représentant légal) doit cocher l'une des 5 options suivantes :

Faire cocher les deux cases "Reconnais" le cas échéant.

**SURCLASSEMENT** (ne nécessitant pas un imprimé spécifique)

M/Mme \_\_\_\_\_ peut pratiquer le Basketball dans la catégorie immédiatement supérieure dans le respect de la réglementation en vigueur au sein de la FFBB.

FAIT LE \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_

Signature du médecin : \_\_\_\_\_ Tampon : \_\_\_\_\_

**Dopage (joueur mineur uniquement) :**

Par la présente, je soussigné(e) \_\_\_\_\_ représentant(e) légal(e) de \_\_\_\_\_ pour lequel une licence est sollicitée à la FFBB:

**AUTORISE**  **REFUSE**

tout préleveur, agréé par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage. Je reconnais avoir pris connaissance qu'un refus de se soumettre à un contrôle est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

Signature obligatoire du représentant légal : \_\_\_\_\_

(Cocher obligatoirement)

JE SOUSSIGNÉ(E), le licencié ou son représentant légal, NOM : \_\_\_\_\_

Reconnais avoir reçu et pris connaissance des notices d'information relatives aux garanties (Contrat n° 4100116P / MAIF) ci-annexées et consultables sur [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com), conformément aux modalités complémentaires proposées par la MDS.

Souhaite souscrire à l'une des options Individuelle Accident et coche la case correspondant à :

- Option A, au prix de 2,98 euros TTC.
- Option B, au prix de 8,63 euros TTC.
- Option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option A, soit un total de \_\_\_\_\_
- Option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option B, soit un total de \_\_\_\_\_

Ne souhaite pas souscrire aux garanties individuelles complémentaires proposées (= N)

Reconnais avoir reçu l'information de mes possibilités et de mon intérêt à souscrire à ces garanties.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature de l'Adhérent ou de son représentant légal) : \_\_\_\_\_

« Lu et approuvé »

*En l'absence de stipulation expresse contraire de l'assuré, le capital décès est versé au conjoint survivant, à défaut par parts égales aux enfants nés ou à naître, à défaut aux héritiers légaux.*

**SEULES LES DEMANDES D'ADHÉSIONS DUMENT COMPLÉTÉES, DATÉES, S**

Pour précision, le-la licencié-e peut vouloir prendre une option couvrant davantage : cela peut se faire par simple demande auprès du Comité.

A l'inverse, il-elle ne peut pas contracter d'option couvrant moins : une dénonciation par lettre recommandée est nécessaire (voir notice d'assurance) avant le 31 mai de la saison précédente.



# COMMISSION DES LICENCES

## **Certificat médical et questionnaire**

**Date** : 15/06/2018

**Mémento 2018-2019**

**Signataire** : Julien SALMON

Adoptée en 2016, la loi sur le certificat médical modifie la durée de validité du certificat médical à 3 ans.

### **I. Quand fournir un certificat médical ?**

Le-la licencié-e souhaitant jouer, entraîner (y compris "coacher") et/ou arbitrer **doit fournir un certificat médical** lorsque :

- > il y a une création de licence ;
- > le certificat médical précédent date de plus de 3 ans (ou d'avant le 1<sup>er</sup> juin 2016) ;
- > au moins une réponse positive au questionnaire de santé.

D'autre part, il paraît judicieux de demander au médecin de compléter le certificat médical dans le cadre d'une demande de surclassement (les deux demandes étant distinctes).

Il est aussi possible d'effectuer une visite médicale **chaque année**.

Le certificat médical n'est pas « attaché » à un groupement sportif : il reste valable lors d'une mutation ou d'une vacance d'une saison.

### **II. Quand utiliser le questionnaire médical ?**

Lorsque le dernier certificat médical date de moins de 3 ans, le-la licencié-e peut compléter le questionnaire de santé au lieu d'effectuer sa visite médicale.

Il-elle répond aux 9 questions posées : **toutes doivent être négatives** ! Le-la licencié-e (ou son représentant légal) pourra cocher la case adéquate sur la demande de licence.

Dans le cas contraire, une visite chez un médecin sera nécessaire.

Le-la licencié-e **doit SOIT fournir un certificat médical SOIT signer la partie « Attestation questionnaire médical »** (mais pas les deux !).

En cas de certificat médical, la case "Questionnaire de santé" doit être décochée.

### **III. Que faire du questionnaire médical ?**

Le questionnaire de santé est à remplir par le-la licencié-e. **Il est de sa responsabilité de répondre correctement aux questions.**

Le-la licencié-e n'a pas obligation à fournir le questionnaire de santé au groupement sportif, mais doit le conserver.



# **COMMISSION DES LICENCES**

## **Surclassement**

Date : 15/06/2018

Mémento 2018-2019

Signataire : Julien SALMON

**Le surclassement n'est valable qu'une seule saison sportive.**

### **I. Modalité de surclassement**

Se référer au tableau des surclassements (en annexe de ce Mémento).

### **II. Procédure à respecter pour le surclassement délivré par le médecin de famille**

#### **1. Demande de licence et demande de surclassement simultanées**

La date de qualification pour jouer dans la catégorie supérieure est la date de qualification de la licence (et non celle du médecin autorisant le surclassement).

#### **2. Lorsque la demande de surclassement délivré par le médecin de famille est postérieure à la demande de licence**

- **S'il n'y a pas d'urgence**

Le certificat de surclassement peut être déposé au siège du Comité Départemental ou expédié en courrier normal par la poste. La date de qualification pour jouer dans la catégorie supérieure sera alors la date du dépôt (ou de réception) au Comité Départemental.

Nous vous demandons de nous signaler explicitement qu'il s'agit d'une demande de surclassement.

- **S'il y a urgence (problème d'effectif : joueurs absents, blessés, malades...)**

Le club peut expédier le certificat de surclassement au Comité Départemental en lettre recommandée. La date de qualification pour jouer dans la catégorie supérieure sera la date du récépissé d'envoi en recommandé (un seul certificat par envoi), sous réserve que le dossier soit complet et valide.

### **III. Procédure à respecter pour le surclassement délivré par un médecin agréé et validé par le médecin régional**

**Pour le surclassement** qui exige la visite chez un médecin agréé, vous devez choisir l'un des médecins agréés par la Fédération (voir liste dans l'annuaire départemental). Ils sont les seuls médecins habilités à faire ce surclassement.

- > **Exiger du médecin** agréé qu'il remette en main propre au licencié ou à sa famille le document de surclassement qu'il a validé (de couleur bleue ou jaune).
- > Le-la licencié-e **transmet** ce document dans les plus brefs délais à la Ligue des Pays de la Loire, à l'attention du médecin régional.  
Une fois le dossier validé, la Ligue Régionale transmet la décision du médecin régional au Comité départemental, qui rentrera le surclassement dans le logiciel FBI V2 dans les plus brefs délais.



# **COMMISSION DES LICENCES**

## **Mutation**

**Date** : 15/06/2018

**Mémento 2018-2019**

**Signataire** : Julien SALMON

### **I. Qui doit remplir un dossier de mutation ?**

Tout-e licencié-e qui souhaite changer de groupement sportif (y compris Babybasket U7 ou dirigeant).

La mutation est gratuite jusqu'à la catégorie U13 (benjamin-e-s) comprise, ainsi que pour les dirigeants.

### **II. Quand muter ?**

- Pendant la période dite "normale" du **1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2018** (cachet de la Poste faisant foi) : la mutation est sans condition particulière.
- Pendant la période dite "à caractère exceptionnel" :
  - > Pour les catégories seniors, U20 et U17 : du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 novembre 2018
  - > Pour les autres catégories jeunes : du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 28 février 2019

### **III. Mutation à caractère exceptionnel**

Peuvent effectuer une demande de mutation à caractère exceptionnel les licencié-e-s qui **changent de domicile** pour l'une des raisons suivantes :

- Changement de situation familiale
- Mutation professionnelle
- Premier emploi
- Après période de chômage
- Scolarité
- Situation militaire

OU les licencié-e-s dont le groupement sportif présente une situation nouvelle.

### **IV. Comment faire ?**

- Retirer le dossier au Comité Départemental et bien lire les renseignements relatifs à la demande de mutation, joints à l'imprimé (feuille blanche).
- Chaque demande de mutation fait l'objet d'un envoi recommandé simple au club quitté (un récépissé par demande).

#### **La date de l'envoi détermine si la mutation est normale ou exceptionnelle.**

- Joindre au Comité Départemental (merci de préférer les trombones aux agrafes) :
    - > le double de la demande de mutation (feuille rose) ;
    - > le récépissé d'envoi en recommandé ;
    - > la demande de licence ;
    - > pour les demandes de mutation à caractère exceptionnel : les justificatifs du motif invoqué.
    - > pour les licencié-e-s majeur-e-s provenant d'un autre Comité : une photocopie d'une pièce d'identité
- Ne pas joindre de photo.

### **V. A qui adresser la demande de mutation ?**

- Au Comité de Maine et Loire, toute mutation d'un-e joueur-euse européen-ne venant d'un département métropolitain (dont le 49) ;
- A la FFBB, toute mutation d'un-e joueur-euse des DOM-TOM et toute mutation d'un-e joueur-euse non européen-ne.

**Remarque** : Le Comité Directeur Fédéral, dans sa réunion des 11-12 décembre 1998, a décidé la gratuité des mutations pour les licenciés de seniors à U15 issus d'un club « mis en sommeil » ou « dissous ».





# COMMISSION DES LICENCES

## Licence "T"

Date : 15/06/2018

Mémento 2018-2019

Signataire : Julien SALMON

### I. Qui doit remplir un dossier de licence "T" ?

Tout-e licencié-e de moins de 21 ans au 01/01/2019 (cf article 410 des règlements généraux de la Fédération) désirant évoluer dans un autre groupement sportif que celui où il-elle est licencié-e.

### II. Conditions

Les motifs et les raisons invoqués doivent correspondre aux critères des règlements de la F.F.B.B..

Les critères retenus en Maine-et-Loire sont :

- > jouer à un plus haut niveau dans sa catégorie d'âge
- > ne pas avoir d'équipe de sa catégorie d'âge dans son groupement sportif d'origine

Le-la licencié-e ne devra pas avoir joué de rencontre avec son groupement sportif d'origine lors de la saison.

La licence "T" est délivrée pour le reste de la saison. Le Comité Départemental ne peut pas y mettre fin ou l'annuler.

Le Comité Départemental du Maine-et-Loire **ne délivrera pas** de surclassement sur une licence "T".

### III. Comment faire ?

- Retirer un dossier au Comité Départemental.
- Obtenir l'accord du club quitté et du club recevant (signature des présidents et cachet du club).
- Envoyer le dossier complet au Comité départemental **par courrier recommandé** pour accord de la commission départementale (bien lire les renseignements relatifs à la demande de licence "T" joints à l'imprimé).



# COMMISSION DES LICENCES

## Licence "JL"

Date : 15/06/2018

Mémento 2018-2019

Signataire : Julien SALMON

### I. Qu'est-ce qu'une licence "JL" ?

Jusqu'à cette saison 2017-2018, quelques licencié-e-s demandaient à pouvoir s'entraîner uniquement. Aucune réponse appropriée n'existait jusqu'alors. Ils-elles étaient orienté-e-s vers une licence « Dirigeant » accompagnée d'un certificat médical.

Le logiciel FBI V2 ne permet plus cette pratique (un certificat médical ne peut plus être affecté à une licence « Dirigeant »).

En parallèle, la Fédération a créé une nouvelle licence répondant à la demande : la licence entraînement "JL" !

### II. Qui peut demander une licence "JL" ?

Tout-e licencié-e de 19 ans et plus au 01/01/2019 ne voulant pas participer à des compétitions avec une association ou société sportive et souhaitant participer uniquement à des entraînements (cf article 410 des règlements généraux de la Fédération).

### III. Conditions

La licence "JL" est à destination **UNIQUEMENT de personnes désirant s'entraîner.**

La licence "JL" **ne permet pas** de participer à un championnat Compétition ou à un championnat Loisirs !!!



# COMMISSION DES LICENCES

## Joueur-euse étranger-ère

**Date** : 15/06/2018

**Mémento 2018-2019**

**Signataire** : Julien SALMON

1. Les joueurs-euses titulaires d'une carte de résident-e français-e d'une durée minimum de 10 ans ne sont plus considéré-e-s, depuis la saison 2008/2009, comme français-es au regard des règles de participation.  
Ils-elles devront présenter un titre de séjour en cours de validité.
2. Un joueur non européen de plus de 18 ans doit fournir les documents suivants :
  - justificatif de la présence en France avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - carte de séjour valable pour toute la saison sportive 2018/2019
  - fiche de demande de licence étrangère (création, renouvellement ou mutation)
  - documents habituels de renouvellement, création ou mutation

**Pour le championnat qualificatif au championnat de France (Pré-nationale) et pour le championnat de France, toutes les qualifications des joueurs NON EUROPEENS sont faites par la FFBB.**



# COMMISSION DES LICENCES

## Saisie des licences sur FBI V2

Date : 15/06/2018

Mémento 2018-2019

Signataire : Julien SALMON

- ✓ Vous pourrez, au plus tôt début juillet et après validation et conformité de l'affiliation de votre groupement sportif, faire la saisie de vos licences, en renouvellement et en création.
- ✓ La saisie sur Internet est faite lorsque vous êtes en possession d'un dossier de demande de licence **complet** (prêt à être expédié au Comité).
- ✓ Les demandes de licences que vous venez de saisir sur Internet sont à envoyer immédiatement au Comité Départemental de Basketball, et dans la limite du 2<sup>e</sup> mardi suivant la saisie de la licence. ***Merci de trier votre envoi par ordre alphabétique*** (sans différencier les créations des renouvellements).

Il vous est rappelé que la licence est validée lorsque la Commission Qualification a effectué les contrôles d'usage et que le carton de licence vous est envoyé. Si les documents ne sont pas envoyés à la suite de la saisie, le Comité Départemental se réserve le droit de supprimer votre saisie (les rencontres seront alors perdues par pénalité).

- ✓ **Si**, pour une raison quelconque, lors d'une saisie, **votre demande est rejetée par le logiciel FBI V2 (FFBB), le-la licencié-e ne peut pas jouer le week-end**. Vous devez adresser au Comité la demande accompagnée du message FBI pour que la Commission Qualification suive ce dossier.  
La date de qualification du joueur-euse sera celle de l'enregistrement au Comité. Aucun effet rétroactif ne peut être envisagé.
- ✓ Avant de faire jouer un-e licencié-e, vérifier la qualification en utilisant votre code d'accès FBI V2, et/ou en vous assurant que le carton de licence vous est parvenu.
- ✓ Si une licence a déjà été demandée en tant que "dirigeant" et que vous souhaitez la modifier en licence "joueur", **vous ne pouvez pas le faire**. Vous devez impérativement nous envoyer la demande de licence (avec le certificat médical), seul le Comité pourra effectuer la modification.  
La date de qualification sera la date de saisie par le Comité.

Il en sera de même pour une demande de surclassement sur une licence "joueur" déjà validée.

Lors d'une création de licence :

- ✓ Lors d'une création de licence, si vous avez fait une erreur de saisie (sexe, orthographe, surclassement...), signalez-le rapidement au Comité (nous retourner le document de demande de licence avec une annotation signalant l'anomalie).
- ✓ Pour une **création de licence**, vous devez transmettre une **photocopie de la carte d'identité** (ou du livret de famille) du-de la licencié-e afin de pouvoir vérifier la date de naissance.

Lors d'un renouvellement de licence :

- ✓ Vérifier l'ensemble des informations et les modifier si besoin.



# **COMMISSION DES LICENCES**

## **Saisie des licences sur FBI V2**

**Date** : 15/06/2018

**Mémento 2018-2019**

**Signataire** : Julien SALMON

Pour les surclassements :

- ✓ Seul le surclassement départemental (par le médecin de famille) est géré par le club.
- ✓ La date du surclassement correspondra à la date de qualification (et non la date de la visite du médecin).
- ✓ Avant de saisir un surclassement, assurez-vous que la demande a été remplie par le médecin sur l'imprimé de demande de licence (cachet du médecin).
- ✓ Si vous ne souhaitez pas le surclassement autorisé par le médecin, rayez-le sur la demande de licence que vous allez nous adresser.
- ✓ Vous n'enregistrez un surclassement que si celui-ci est permis par les règlements FFBB. (*Cf tableau des surclassements*)
- ✓ Le surclassement régional est étudié par la Ligue Régionale pour une licence dont le surclassement est validé par un médecin agréé. La demande devra être portée à l'aide du document bleu (disponible au Comité ou sur son site Internet).
- ✓ En cas de surclassement "non référencé", vous devez cocher les lettres D ou N.



# **COMMISSION DES LICENCES**

## **Foire aux questions**

**Date** : 15/06/2018

**Mémento 2018-2019**

**Signataire** : Julien SALMON

### **Documents**

- ✓ Peut-on envoyer les documents par courriel en lieu et place d'un recommandé ?  
*A cette question, la Fédération a répondu négativement : tous les documents doivent être reçus PHYSIQUEMENT au siège du Comité.*
- ✓ On souhaite commander des formulaires de licence "T" et de mutation. Que doit-on faire ?  
*Les formulaires de licence "T" ou de mutation sont à demander au secrétariat du Comité, en précisant le nombre. Les documents vous seront envoyés et facturés 2.50 € l'imprimé.*
- ✓ Nous utilisons la feuille de marque électronique. Doit-on encore présenter nos licences avant la rencontre ?  
*L'article 47 des règlements sportifs du Comité stipule qu'« avant chaque rencontre, les arbitres doivent exiger la présentation de la licence [...] ». En effet, même si un-e joueur-euse apparaît dans la liste des personnes qualifiées pour la rencontre, cela ne justifie pas son identité. La présentation de la photo (sur le carton de licence ou un autre document officiel) reste obligatoire.*

### **Formulaire de demande de licences**

- ✓ Un « coach » est-il considéré comme un technicien ?  
*Il existe 4 familles de licences :*
  - \* "Joueur" : permet de tenir toutes les responsabilités lors d'une rencontre,
  - \* "Officiel" : peut arbitrer, coacher, entraîner, tenir la table, être responsable de salle, ... mais ne peut pas jouer,
  - \* "Technicien" (coach ou entraîneur) : peut coacher, entraîner, arbitrer dans son club, tenir la table, être responsable de salle, ... mais ne peut ni jouer ni arbitrer officiellement,
  - \* "Dirigeant" : peut tenir la table, être responsable de salle, ... mais ne peut ni jouer, ni arbitrer (avec désignations officielles), ni coacher. (Article 405 des règlements généraux de la Fédération).

### **Mutations**

- ✓ Un-e joueur-euse « loisir » souhaiterait rejoindre notre groupement sportif. Peut-on, dans ce cas bien spécifique d'une équipe loisirs, ne pas faire de mutation ?  
*Les joueur-euse-s souhaitant participer à un championnat dit « loisir » doivent être qualifié-e-s dans la famille « Joueur » (JC ou JC1). Car, même si ce championnat ne possède pas de classement, il est considéré comme une compétition. Aussi, certain-e-s « Loisirs » peuvent être amené-e-s, parfois, à suppléer en championnat « du week-end ». Pour ces raisons, nous ne pouvons pas faire de distinction entre les deux types de championnats. Les frais de mutation s'appliquent alors à tout-e-s et tous.  
Il est possible d'être licencié-e en tant que « loisir » dans un groupement sportif et jouer dans une équipe « loisir » d'un autre groupement sportif. (Attention : ceci n'est valable que pour le championnat « loisir ».)*
- ✓ Si un groupement sportif n'a pas d'équipe pour la saison à venir et que des joueur-euse-s veulent venir dans le notre, doit-on remplir un formulaire de mutation pour chacun-e d'eux-elles ?  
*La période de mutation dite « normale » va du 1<sup>er</sup> au 30 juin, cachet de la poste faisant foi.  
Dans le cas d'un non-engagement d'équipe de la part d'un groupement sportif, les joueur-euse-s concerné-e-s doivent effectuer une demande de mutation pour pouvoir évoluer dans un nouveau groupement sportif.*
- ✓ La saison passée, nous avons fait une équipe en entente avec un groupement sportif voisin. La saison à venir, nous n'envisageons pas de reconduire cette entente, mais des joueur-euse-s seraient susceptibles de nous rejoindre. Ces personnes font-elles l'objet d'une mutation ?  
*Une entente est une mise en commun temporaire d'effectifs. Elle ne joue en rien sur l'appartenance à un groupement sportif. La saison suivante, si cette entente n'existe plus et que les joueur-euse-s souhaitent évoluer dans un autre groupement sportif que le leur, ils-elles doivent effectuer une demande de mutation (cf le nombre autorisé de personnes mutées sur la feuille de marque).*



# COMMISSION DES LICENCES

## Foire aux questions

Date : 15/06/2018

Mémento 2018-2019

Signataire : Julien SALMON

### Parties médicales

- ✓ Un coach doit bien remplir un certificat médical ou le questionnaire médical ?  
*Un technicien (coach ou entraîneur) est sujet aux mêmes règles que le joueur : il doit être en possession d'un certificat médical de moins de 3 ans, et a la possibilité de signer l'attestation de questionnaire de santé le cas échéant.*
- ✓ Un ancien joueur de foot doit-il faire un certificat médical s'il veut signer au basket (certificat médical l'an dernier) ?  
*Une personne peut présenter un certificat médical ayant déjà servi pour une autre discipline à la condition que celui-ci précise expressément l'aptitude à "la pratique du basketball" ou "la pratique de tout sport collectif".*
- ✓ Pour les mutations, faut-il fournir un nouveau certificat médical ?  
*En cas de mutation, lorsque le dernier certificat médical date de moins de 3 ans, le-la licencié-e peut compléter le questionnaire médical au lieu d'effectuer sa visite médicale. Lorsqu'il-elle répond aux 9 questions posées : **toutes doivent être négatives** ! Le-la licencié-e (ou son représentant légal) pourra cocher la case adéquate sur la demande de licence.  
Dans le cas contraire, une visite chez un médecin sera nécessaire.*
- ✓ Les joueur-euse-s souhaitant bénéficier d'un surclassement doivent-ils remplir le certificat médical enseigné sur le nouveau formulaire ?  
*Le surclassement n'est valable qu'une seule saison sportive. Si un-e licencié-e souhaite un surclassement, une visite médicale s'impose chez le médecin adéquat (cf tableau des surclassements en annexe).  
Il est conseillé en même temps de demander au médecin de remplir la partie certificat médical afin d'obtenir une nouvelle période de 3 ans.*
- ✓ Faut-il remplir la case "Dopage" ?  
*Les représentants légaux du-de la licencié-e doivent compléter la partie « Dopage » en cochant la case « AUTORISE » ou « REFUSE », et le groupement sportif doit le renseigner sur la fiche du-de la licencié-e dans le logiciel FBI V2. Dans le cas où aucune case n'est cochée, les représentants légaux AUTORISENT par défaut le prélèvement.*

### Partie Assurance

- ✓ Lorsqu'un-e licencié-e, qui renouvelle sa licence, ne modifie pas le choix de son assurance, doit-il de nouveau compléter et signé le cadre dédié à l'assurance ?  
*Seules les demandes de créations de licence doivent compléter OBLIGATOIREMENT la partie assurance. Pour les demandes de renouvellement et mutation, l'option d'assurance est reconduite tacitement.  
Le-la licencié-e peut vouloir prendre une option couvrant davantage : cela peut se faire par simple demande auprès du Comité. A l'inverse, il-elle ne peut pas contracter d'option couvrant moins : une dénonciation par lettre recommandée est nécessaire (cf notice d'assurance) avant le 31 mai de la saison précédente.*

# TABLEAU DES SURCLASSEMENTS SAISON 2018/2019

ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE	GARÇONS	FILLES
6 ans – 2012 U7	BABYBASKET U7	<b>OUI</b> Compétitions U9 par le médecin de famille <b>Sous réserve d'être licencié 2 ans dans la catégorie</b>	<b>OUI</b> Compétitions U9 par le médecin de famille <b>Sous réserve d'être licenciée 2 ans dans la catégorie</b>
7 ans – 2011 U8	MINIPOUSSIN U9	<b>NON</b>	<b>NON</b>
8 ans – 2010 U9	MINIPOUSSIN U9	<b>OUI</b> Compétitions U11 par le médecin de famille.	<b>OUI</b> Compétitions U11 par le médecin de famille.
9 ans – 2009 U10	POUSSIN U11	<b>NON</b>	<b>NON</b>
10 ans – 2008 U11	POUSSIN U11	<b>OUI</b> <u>Compétitions U13 départementales :</u> par le médecin de famille. <u>Compétitions U13 régionales :</u> par un médecin agréé (doc. Bleu - à envoyer à la LIGUE)	<b>OUI</b> <u>Compétitions U13 départementales :</u> par le médecin de famille. <u>Compétitions U13 régionales :</u> par un médecin Agréé (doc. Bleu – à envoyer à la LIGUE)
11 ans – 2007 U12	BENJAMIN U13	<b>OUI</b> <u>Compétitions U15 - départementales :</u> par le médecin de famille. <u>Compétitions U15 - régionales :</u> par un médecin agréé (doc. Bleu - à envoyer à la LIGUE)	<b>OUI</b> <u>Compétitions U15 - départementales :</u> par le médecin de famille. <u>Compétitions U15 - régionales :</u> par un médecin agréé (doc. Bleu - à envoyer à la LIGUE)
12 ans 2006 U13	BENJAMIN U13	<b>OUI</b> <u>Compétitions U15 départementales :</u> par le médecin de famille. <u>Compétitions U15 régionales :</u> par un médecin agréé (doc. Bleu - à envoyer à la LIGUE) <u>Compétitions U15 nationales – sujets</u> exceptionnels : délivré par le médecin fédéral + avis DTN + COMED	<b>OUI</b> <u>Compétitions U15 départementales :</u> par le médecin de famille. <u>Compétitions U15 régionales :</u> par un médecin agréé (doc. Bleu - à envoyer à la LIGUE) <u>Compétitions U15 nationales - sujets exceptionnels :</u> délivré par le médecin fédéral + avis DTN + COMED
13 ans – 2005 U14	MINIME U15	<b>OUI</b> <u>Compétitions U17 départementales et régionales :</u> par un médecin agréé (doc. Bleu - à envoyer à la LIGUE) <u>Compétitions U17 nationales – sujets</u> exceptionnels : délivré par le médecin fédéral + avis DTN + COMED ----- <b>NON</b> _Compétitions U20 et seniors départementales, régionales et nationales	<b>OUI</b> <u>Compétitions U18 départementales :</u> par le médecin de famille. <u>Compétitions U18 régionales :</u> par un médecin agréé (doc. Bleu - à envoyer à la LIGUE) <u>Compétitions U18 nationales - sujets exceptionnels :</u> délivré par le médecin fédéral + avis DTN + COMED ----- <b>NON</b> Compétitions U20 et seniors départementales, régionales et nationales
14 ans – 2004 U15	MINIME U15	<b>OUI</b> <u>Compétitions U17 départementales :</u> par le médecin de famille <u>Compétitions U17 régionales :</u> par un médecin agréé (doc. Bleu - à envoyer à la LIGUE) <u>Compétitions U17 nationales – sujets</u> exceptionnels : délivré par le médecin fédéral + avis DTN + COMED ----- <b>NON</b> _Compétitions U20 et seniors départementales et régionales	<b>OUI</b> <u>Compétitions U18 et U20 départementales :</u> par le médecin de famille. <u>Compétitions U18 et U20 régionales et nationales :</u> par un médecin agréé (doc. Bleu - à envoyer à la LIGUE) ----- <b>NON</b> Compétitions seniors départementales et régionales <b>OUI</b> Compétitions seniors nationales : sujets exceptionnels : délivré par le médecin fédéral + avis DTN + COMED



# TABLEAU DES SURCLASSEMENTS SAISON 2018/2019

ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE	GARÇONS	FILLES
15 ans – 2003 U16	CADET U17	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p>Compétitions U20 départementales, régionales et nationales : par le médecin de famille</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="text-align: center;">NON</p> <p>Compétitions seniors départementales et régionales</p> <p style="text-align: center;">OUI</p> <p>Compétitions seniors nationales : sujets exceptionnels : délivré par le médecin fédéral + avis DTN + COMED</p>	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p><u>Compétitions U20 départementales, régionales et nationales</u> : par le médecin de famille</p> <p><u>Compétition seniors départementales, régionales</u> : par un médecin agréé (doc. Bleu - à envoyer à la LIGUE)</p> <p>Compétition seniors nationales : médecin régional</p>
16 ans – 2002 U17	CADET U17	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p><u>Compétitions U20 départementales, régionales et nationales</u> : par le médecin de famille</p> <p><u>Compétitions seniors départementales</u> : par le médecin de famille</p> <p><u>Compétitions seniors régions et nationales</u> : par un médecin agréé (doc. Bleu - à envoyer à la LIGUE)</p>	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p><u>Compétitions U20 départementales, régionales et nationales</u> : par le médecin de famille</p> <p><u>Compétitions seniors départementales</u> : par le médecin de famille</p> <p><u>Compétitions seniors régions et nationales</u> : par un médecin agréé (doc. Bleu - à envoyer à la LIGUE)</p>
17 ans – 2001 U18	JUNIOR U20	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p>Compétitions seniors départementales, régionales et nationales : par le médecin de famille</p>	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p>Compétitions seniors départementales, régionales et nationales : par le médecin de famille</p>
18 ans – 2000 U19	JUNIOR U20	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p>Compétitions seniors départementales, régionales et nationales : AUTOMATIQUE</p>	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p>Compétitions seniors départementales, régionales et nationales : AUTOMATIQUE</p>
19 ans – 1999 U20	JUNIOR U20	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p>Compétitions seniors départementales, régionales et nationales : AUTOMATIQUE</p>	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p>Compétitions seniors départementales, régionales et nationales : AUTOMATIQUE</p>

Sujets exceptionnels \* : selon évaluation par la DTBN délivré par le médecin fédéral

Imprimé Bleu : le surclassement délivré par un médecin agréé est à retirer au secrétariat du Comité de Basketball du Maine et Loire ou sur [maineetloirebasketball.com](http://maineetloirebasketball.com) (à imprimer sur du papier bleu)